

COMITÉ DE RÉOLUTION DES

CONFLITS DE COMPÉTENCE

Le 25 mai 2015

Convention collective du secteur institutionnel et commercial

Section V

Conflit de compétence relatif à l'exercice d'un métier, spécialité ou occupation

MEMBRES DU COMITÉ :

Monsieur Pierre Beauchemin  
Président, membre syndical

Monsieur Claude Caron  
Membre syndical

Monsieur Denis Létourneau  
Membre patronal

- Requéant(es) -

Union internationale des journalistes  
d'Amérique du Nord – Local 62  
1900, rue De Lorimier  
Montréal (Québec) H2G 2P9

- Intimé(es) -

Syndicat Québécois de la construction  
3600, rue Napoléon, bureau 200  
Terrebonne (Québec) J6X 0B1

CSN-Construction  
2100, boul. de Maisonneuve  
Montréal (Québec) H2K 4S1

Union internationale des opérateurs-  
ingénieurs-section locale 905  
228-4881, rue Jarry Est  
Montréal (Québec) H1R 1Y1

Union des opérateurs de machinerie lourde-  
secteur grutier-section locale 791G  
10 200, boul. du Golf, Bureau 100  
Anjou (Québec) H1J 2Y7

Association des manœuvres inter-  
provinciaux- Local AMI  
3800-565, boul. Crémazie Est  
Montréal (Québec) H2M 2V6

Association de la construction du Québec  
9200, boul. Métropolitain Est  
Anjou (Québec) H1K 4L2

Association des constructeurs de routes et  
grands travaux du Québec (ACRGTO)  
101A-7905, boul. Louis-H.Lafontaine  
Anjou (Québec) G1R 2J5

**Partie(s) intéressée(s)**

Pétrifond Fondation Compagnie Ltée  
8320 boul. St-Laurent  
Mtl QC H2P 2M3

---

**Litige :** Opération de la foreuse à rotation CASA GRANDA B-300

---

**Chantier :** Nom du chantier\_ Construction Pomerleau\_\_\_\_\_

Lieu ou adresse\_\_900, boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal\_\_\_\_\_

---

### **NOMINATION DU COMITÉ**

Conformément aux dispositions prévues à la section V de la convention collective du secteur institutionnel et commercial, les membres du Comité de résolution des conflits de compétence (ci-après « le Comité ») ont été nommés le 20 mai 2015 pour disposer du litige entre les métiers de journalier et de grutier au chantier du 900, De Maisonneuve Ouest à Montréal.

### **NOMINATION DU PRÉSIDENT**

Les membres du Comité ont convenu que monsieur Pierre Beauchemin agirait à titre de président du Comité dans le présent dossier.

### **CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE**

Après consultation, le Comité a décidé de tenir une conférence préparatoire afin d'arrêter la marche à suivre dans ce dossier. Les parties ont donc été avisées le 20 mai 2015 de la tenue d'une conférence préparatoire prévue pour le 25 mai 2015 à 9 heures au siège social de la Commission de la construction du Québec situé au 8485, rue Christophe Colomb, Montréal (Québec) H2M 0A7.

Outre les membres du Comité, étaient présents à cette conférence préparatoire :

Nom	Association
Jean-Luc Deveaux	Local 62-Inter
Marc-André Trépanier	Local 62-Inter
Pierre Olivier Parent	CSN-Construction
André Valcourt	Local 905-Inter
Louis-Jean Goulet	Local 905-Inter
Rhéal Gervais	SQC
Evans Dupuis	Local 791G-FTQ
Gérard Paquette	Local AMI-FTQ
Mario Roy	Pétrifond
Thomas D.Dupuis	ACRGTQ
Marc-André Paquette	ACQ
Patrice Roy	ACQ

## CONSTAT DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Après avoir exposé la procédure à suivre pour cette conférence préparatoire, et l'audition s'il y avait lieu de poursuivre dans ce sens, le président du Comité s'assure qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts entre chacun des membres du Comité et les parties en litige.

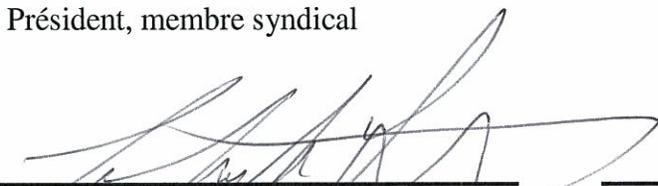
## RAPPROCHEMENT DES PARTIES

Le Comité a tenté de rapprocher les parties en demandant aux parties impliquées de discuter entre elles la possibilité d'en arriver à une entente, les autres parties se sont retirées. Après de multiples échanges, les représentants du local 62 ont informé, le président du Comité qu'ils retiraient leur demande.

Signée à Montréal, le 25 mai 2015



Pierre Beauchemin  
Président, membre syndical



Claude Caron  
Représentant syndical



Denis Létourneau  
Représentant patronal